

Ville de Genève Administration centrale
Reçu le: 20 AVR. 2009
Séance CA du:
Décision:
A traiter par:
Copies:

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

## ARRÊTÉ

approuvant la délibération du  
Conseil municipal de la Ville  
de Genève du 23 février 2009

22 avril 2009

## LE CONSEIL D'ÉTAT

## Diffusion

MM. Tornare  
Pagani  
Salerno  
Mme Mugny  
MM. Maudet  
Moret  
Burri  
Kanaan  
Krebs  
Lévrier  
Zagato  
Emeterio  
Mme Widmer Bivesac  
SCM  
Service juridique  
M. Schweri  
Dossiers et documentation  
MIS

PR-642

vu le titre V, notamment les articles 67 et 70, alinéa 1 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

statuant en légalité

## ARRÊTE

La délibération ci-après, du Conseil municipal de la Ville de Genève du 23 février 2009, est approuvée avec la remarque inscrite sous lettre A) in fine :

**Crédit complémentaire de 224 830 F** destiné à l'aménagement de locaux associatifs dans le sous-sol de l'école des Eaux-Vives

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 224 830 F, complémentaire à celui voté le 21 mars 2007 (PR-529) pour l'aménagement de locaux associatifs dans le sous-sol de l'école des Eaux-Vives.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 224 830 F.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie avec le crédit initial au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

A) Ce crédit complémentaire devra être amorti de 2009 à 2018, conformément aux modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 21 mars 2007.

Communiqué à :  
DT/SSCO 4  
DCTI 4  
DIP 1



Certifié conforme,  
Le chancelier d'Etat:

A handwritten signature in black ink, consisting of several sharp, angular strokes, positioned below the text "Le chancelier d'Etat:".